

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RESOLUTIONS SOUMISES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AOUT 2018**

Les projets de résolution présentés ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 juillet 2018.

Compte-tenu de l'acquisition le 5 juin 2018 du bloc majoritaire de la famille Bensabat dans Business & Decision par Orange SA, via sa filiale Network Related Services (NRS), représentant 59,10% du capital de la société, le cabinet Mazars a souhaité démissionner de son mandat de commissaire aux comptes titulaire.

Cette démission s'inscrit dans le cadre de l'entrée en vigueur en 2016 de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes, dite « réforme de l'audit ».

La loi restreint désormais notamment pour une société cotée, la possibilité pour son commissaire aux de fournir certaines prestations à l'entité dont les comptes sont audités, ainsi qu'à sa maison mère ou à ses filiales situées dans l'Union européenne.

Par ailleurs, la politique du groupe Orange en la matière, définie par le Comité d'audit et maintient les deux principes clés :

- les services non audit ne sont pas autorisés à moins de rentrer dans l'un des cas prévus par le comité d'audit d'Orange SA ou sous réserve du respect du processus d'autorisation ;
- Orange SA applique les règles du Groupe à toute entité du réseau de l'un ou l'autre des commissaires aux comptes du Groupe et ce pour toutes les filiales d'Orange indépendamment du réseau en assurant l'audit.

Dans ce contexte, il est proposé de désigner Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes d'Orange SA, en remplacement du cabinet Mazars.

Ernst & Young Audit, Tour First, TSA 14444, 1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1, serait nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur (qui avait été renouvelé lors de l'assemblée générale du 28 juin 2017), son mandat prendrait fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les fonctions du Commissaire aux comptes suppléant du cabinet MAZARS, Monsieur David Chaudat, ont expiré à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est proposé de désigner la société AUDITEX (377 652 938 RCS Nanterre), Tour First, TSA 14444, 1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense 1, dans les fonctions de Commissaire aux comptes suppléant d'Ernst & Young Audit, pour une durée de six exercices. Ce mandat prendrait fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Enfin, il est rappelé que le mandat du second commissaire aux comptes de la Société, ADN Paris 109, rue de Courcelles, 75017 Paris, n'est pas affecté par cette situation et la fin de son mandat est à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Son commissaire aux comptes suppléant reste le cabinet Audit Synthèse SARL, Place de Narvik, 11 rue de Téhéran, 75008 Paris.

Le Conseil d'administration